La Gazette de Garancières

N° 3
printemps
2009

Sommaire

Page 1 à 4
Vie municipale

Page 5
Environnement

Pages 6 à 8
Travaux
- Cimetière
- Patrimoine local
- RD 42

Pages 9 à 12
Le Dossier :
Le budget communal

Pages 13 et 14
Associations

Page 15
On en parle

Pages 16 et 17
Social

Page 18
Jumelage

Page 19
Etat civil

Page 20
En bref

Directeur de la publication : Christian Lorinquer
Rédacteur en chef : Pascal Prompt
Comité de rédaction : commission Communication
Conception, réalisation : PP / JPF
Imprimeur : OTS - La Queue-lez-Yvelines
Ce journal est imprimé sur papier recyclé.

Le Mot du Maire

Comme annoncé lors de notre rencontre d'échanges de vœux au début de l'année, l'arrivée du printemps a vu se concrétiser les efforts entrepris l'an passé pour l'amélioration du fleurissement avec l'éclosion de jonquilles et tulipes aux entrées du village.

Ce début d'année dans un contexte économique moins favorable que par le passé rend notre gestion plus difficile. La rigueur financière des années antérieures et notre faible endettement sont nos atouts pour affronter sereinement cette crise.

Malgré cet environnement plus délicat, les projets ne manquent pas pour les mois à venir :

- La réhabilitation du bâtiment jouxtant l'école élémentaire a débuté en janvier dernier, pour y accueillir la bibliothèque municipale au deuxième semestre.
- L'aménagement du nouveau cimetière est également en cours de réalisation et devrait s'achever au quatrième trimestre.
- Un troisième gros projet va venir étoffer ce programme d'investissement : l'aménagement de la place de l'église et du jardin du presbytère, pour y créer un espace convivial propice aux rencontres, toutes générations confondues. L'assemblée municipale finalise en ce moment le projet qui fera l'objet d'une présentation publique dès les derniers choix arrêtés.

Autre dossier majeur : l'élaboration de notre plan local d'urbanisme (P.L.U). Ce travail devrait nous mobiliser sur deux années avant d'aboutir au document définitif. Ce P.L.U. est très important car il fixera le développement et les règles de construction de notre commune pour les dix à quinze années futures.
C'est à travers ce document que nous affirmerons notre volonté politique à savoir un développement équilibré, soucieux de la protection de notre cadre de vie et de notre environnement naturel.

> lire la suite en page 2

Votre Mairie

Tél : 01 34 86 41 33 - Fax : 01 34 86 60 16
Site : mairie-garancières-78.fr
Courriel : mairie.garancieres@wanadoo.fr

Maire : Monsieur Christian LORINQUER

Heures d'ouverture de la mairie
Lundi - mardi - mercredi - jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 15
Lundi - mercredi - jeudi et vendredi de 16 h à 18 h
Samedi de 9 h 30 à 12 h

> le Mot du Maire, suite.

Au cours de l'élaboration de ce P.L.U. nous organiserons des rencontres avec l'ensemble des parties intéressées, les résidents, les acteurs des secteurs agricoles, économiques, commerciaux ou industriels, pour intégrer à la réflexion leurs propositions.
Ce travail sera mené dans la plus grande transparence, dans le seul intérêt de la collectivité.

Ces projets ne seraient que des coques vides si l'action municipale n'était pas prolongée par le travail des associations et de leurs nombreux bénévoles.
Un grand merci à tous ceux qui s'investissent et travaillent pour faire vivre notre communauté Garanciéroise.

Christian Lorinquer

Par délibération du 3 février 2009, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et choisi le bureau d'études qui sera en charge de la mener.
Il s'agit de ESPACE APUI.

C'est un travail de longue haleine qui engagera le devenir de la commune pour les vingt prochaines années.
Le calendrier prévisionnel de réalisation du document est de 2 à 3 ans.
La délibération prévoit les modalités de concertation suivantes avec la population :

● toutes réunions de concertation et de mesures d'information seront portées à la connaissance du public par voie d'affiches apposées en Mairie ● et/ou sur le territoire de la commune ● et/ou par avis diffusés dans la Gazette de Garancières ● et/ou **Garanc'Infos flash**.

Plan Local d'Urbanisme : une mise en oeuvre de longue haleine

Lors de la campagne des élections municipales, l'équipe autour de Christian Lorinquer a manifesté sa volonté de transformer l'actuel plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU), afin de projeter la vision de notre commune sur l'avenir.

Transformation du POS en PLU

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le POS a changé de dénomination et est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU), nouvel instrument de planification.
La loi SRU a traduit la volonté de promouvoir un aménagement plus cohérent, intégrant les multiples thématiques de l'urbanisme, de l'habitat aux déplacements, en passant par l'économie et l'environnement, le tout dans une perspective de développement durable.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

C'est le document de planification urbaine élaboré à l'échelon communal. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : **OU, QUOI et COMMENT CONSTRUIRE.**

Il est constitué de différentes pièces :
● un rapport de présentation, qui inclut le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'exposé des motifs et l'évaluation des incidences du plan sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur,
● le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui expose les orientations générales d'aménagement et de développement de la commune,
● des orientations d'aménagement par secteur, facultatives mais opposables aux tiers, qui constituent en quelque sorte un zoom sur l'aménagement possible d'un secteur ou d'un quartier de la ville,
● le règlement écrit, qui énonce pour chaque type de zone les règles applicables selon 14 articles et graphiques, correspondant aux plans de zonage,
● des annexes.

Le PLU comme le POS est composé d'éléments graphiques et de pièces écrites. Ainsi, chaque terrain ou bâtiment de l'ensemble de la ville est situé dans une zone du PLU : à cette zone correspond un règlement fixant les principes d'utilisation du sol.
Le PLU distingue, à travers un découpage, les zones urbaines (quartiers déjà construits ou voués à être densifiés) et les zones naturelles (espaces peu ou pas construits dont la vocation d'espace naturel doit être maintenue).

Les services techniques de la commune

Les services techniques de la municipalité sont méconnus du public et pourtant ils œuvrent quotidiennement sur l'ensemble de la commune, tant pour les questions d'espaces verts que pour l'entretien des bâtiments et du patrimoine, la voirie ou les chemins. Ils veillent au bon fonctionnement de la commune, à l'entretien de ses infrastructures et à l'ensemble des travaux qui y sont effectués.

Vous ne les voyez pas toujours, mais les agents des services techniques sont partout et interviennent en tout temps.
Indispensables, ces hommes de l'ombre sont aussi très disponibles, mesurant l'urgence et la nécessité de leurs interventions.

Dès ce nouveau mandat, le remaniement des services techniques de la commune a permis une meilleure cohérence des actions des employés municipaux en établissant des plannings de travail et en améliorant la structure technique des ateliers et du matériel.

Malgré l'élaboration rigoureuse de plannings de travail, il arrive souvent que des événements impondérables perturbent le bon fonctionnement de cette programmation. Par exemple les intempéries, mais aussi des dégradations résultant d'actes de malveillances, font partie des soucis souvent rencontrés.

De nombreux efforts ont été effectués depuis un an pour que notre village soit plus propre et que les locaux redeviennent plus performants. Et cela va se poursuivre, en espérant la bonne participation de chacun sur la voie publique et dans les locaux municipaux mis à la disposition de tous.

Courant mars, les ateliers municipaux ont été cambriolés !
Le préjudice pour la commune est lourd : un camion, tout le petit outillage, divers matériels d'entretien,...
Mais c'est aussi un préjudice moral pour les agents et beaucoup de temps perdu car il est difficile de travailler sans matériel.
Un budget important non prévu dans les finances communale devra être consacré au rééquipement des ateliers.

Les trois agents technique territoriaux, autour de Gérard Rossi, l'adjoint chargé des services techniques : Pascal Deschamps (qui a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale argent - 20 ans), Bruno Le Tirant et Jean-Jacques Gouchon

Les panneaux d'information

Ils sont posés dans les quartiers.
Les panneaux d'informations-municipale sont à votre porte pour vous communiquer : • des annonces du Conseil municipal • des dates de ramassage des encombrants • les manifestations des associations • ou diverses informations administratives.

Vous les trouverez :
- Impasse de la Croix buisée,
- au hameau du Saut du loup,
- au Breuil, sur la RD 42,
- place de la Croix rouge
- rue du Pré Béranger,
- à Intermarché.

Un dernier panneau reste à poser... rue du Stade.

Le 7 juin je vote

pour les élections européennes

Le dimanche 7 juin 2009, les citoyens français et les résidents communautaires résidant en France sont appelés à voter pour désigner 72 députés européens au Parlement situé à Strasbourg.

Le mode de scrutin
Le pays a été divisé en 8 grandes circonscriptions : Nord-Ouest, Est, Ouest, Ile-de-France, Massif central-Centre, Sud-Est, Sud-Ouest et Outre-mer. Le nombre de députés par circonscription est fixé en fonction de sa démographie (pour l'Ile-de-France, 13). Dans chacune des 8 circonscriptions, les principaux partis politiques présentent des listes de candidats. En se rendant dans son bureau de vote, chacun peut voter pour les députés de sa circonscription.
C'est un scrutin de liste proportionnel à un tour. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5% et attribués dans l'ordre de présentation sur la liste. Les députés sont élus pour cinq ans.
Les résidents communautaires vivant en France et inscrits sur les listes électorales peuvent participer au scrutin.

Le Parlement Européen est l'unique institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct. Il est actuellement composé de 785 députés élus dans les 27 pays membres de l'Union européenne. Les membres du Parlement européen se retrouvent en groupes politiques et non par nationalité. Ils élaborent et votent les lois qui vont déterminer la vie de tous les Européens. Le député européen a de plus en plus de pouvoirs dans tous les domaines : l'environnement, la protection des consommateurs, les transports, mais aussi sur l'éducation, la culture, la santé...

2 389 habitants

Recensement de la population - le chiffre de l'année à Garancières : 2 389

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a transmis les chiffres relatifs au recensement de la population de notre commune réalisé en janvier - février 2006.

Population municipale : 2 331
Population comptée à part : 58 **Total : 2 389**

Les résultats de ce recensement sont authentifiés par décret depuis le 1er janvier 2009.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :
- personne mineure dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui réside, du fait de ses études, dans la commune ;
- personne ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, à savoir : service de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux ou maisons de retraite, foyers et résidences sociales - communautés religieuses - casernes ou établissements militaires ;
- personne majeure âgée de moins de 25 ans ayant sa résidence familiale sur le territoire de la commune et qui réside dans une autre commune pour ses études ;
- personne sans domicile fixe rattachée à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensée dans la commune.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population est réalisé par enquête annuelle. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.
Le prochain recensement devrait donc intervenir, pour Garancières, en 2011.

Rappel du recensement précédent en 1999 :
Population totale : 2 284 (dont Population comptée à part : 42)
Rappel du recensement précédent en 1990 :
Population totale : 1 929 (dont Population comptée à part : 6)

J'ai 16 ans, je me fais recenser

C'est où ?...
C'est à la mairie de ton domicile avec ta pièce d'identité, le livret de famille de tes parents et un justificatif de domicile.
C'est pour quoi faire ?...
C'est pour passer ton BEP, ton BAC... t'inscrire à la conduite accompagnée...
...et faire ta JAPD.

Garancières : village fleuri ?
Promesse tenue !

C'est parti ! Nous vous avions informés d'une première étape de fleurissement et d'arborisation de notre village.
Les jonquilles, le long de la route de la gare, fleurissent et annoncent enfin le printemps.
Au rond-point d'Intermarché ont été plantés des **érables négondo** et des **cerisiers fleurs**. A certaines intersections des chemins de la route de la gare ont également été plantés des cerisiers fleurs. A la place de la Croix rouge, **des photinias, viburnums et rosiers** vont également donner un aspect fleuri à cet endroit. Enfin, sur la place de la Mairie, du côté de l'ADMR, des arbustes à fleurs (**forsythias et céanothes**) ont été plantés.
Aux alentours du 15 mai, les jardinières de fleurs viendront à nouveau fleurir certains endroits de Garancières, notamment les balustrades des ponts qui enjambent le ru et autour de la mare aux pompiers.

Cet effort, qui sera poursuivi, doit nous encourager à aménager et fleurir le devant de nos maisons, pour donner à notre village un aspect coloré et joyeux.

Gestes citoyens

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2006
les travaux momentanés de jardinage ou de bricolage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie mécanique, taille-haie,... **ne peuvent être effectués** que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

D'autre part, **l'abandon de déchets** sur la voie publique ou dans tout autre lieu **est formellement interdit**. Vous avez à votre disposition une déchèterie à Garancières (renseignements en mairie pour l'accès).

Le brûlage de déchets, même végétaux, **n'est pas autorisé** dans les propriétés.

Il est toujours **recommandé de ne pas sortir vos déchets verts ou poubelles avant 19 h** le soir précédent le jour de ramassage afin d'éviter d'encombrer le trottoir pour les piétons.

Merci d'adopter le tri de vos déchets. C'est un geste pour la planète et chacun à son niveau participe ainsi à la préservation de l'environnement.

Gestion des déchets

La déchèterie sera fermée le vendredi 1er mai.

Déchets verts
le lundi
- dans les sacs papier distribués par la municipalité.
La collecte des déchets verts se déroulera du **30 mars au 14 décembre 2009.**

Ordures ménagères
le mardi
- poubelle à **couvercle vert**

Emballages
le mardi
- poubelle à **couvercle jaune**

Encombrants
- vendredi 29 mai
- vendredi 18 septembre
- vendredi 18 décembre

Agrandissement du cimeti

Dans le cadre des trois projets du contrat régional et départemental, après le démarrage du chantier de la bibliothèque, le second chantier est lancé : l'agrandissement du cimetière.

L'agrandissement du cimetière de la commune résulte d'un nombre de places disponibles restreint. Il fallait donc prévoir pour l'avenir.
Depuis quelques temps, la municipalité a entrepris de relever les concessions trentenaires et de procéder au suivi des concessions perpétuelles pour palier le manque de places.
De plus, la législation a évolué et le cimetière de notre commune doit désormais répondre à de nouvelles obligations :

- **création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,**

Chaque commune de plus de 2 000 habitants doit disposer d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps à donné lieu à crémation

Coût de l'extension du cimetière, création d'un espace cinéraire et réfection de la voirie du Chêne François

Dépenses

541 779,99 €

dont une estimation de coût pour le bureau de contrôle et la mission de Sécurité et Protection de la Santé de 7 000 €

Recettes

Conseil général
92 867,00 €

Région Ile de France
108 345,00 €

Triennal voirie
30 000,00 €

DGE (Etat)
15 000,00 €

Total
246 212,00 €

Fond de compensation TVA
70 132,42 €

Reste à charge de la commune
225 435,57 €

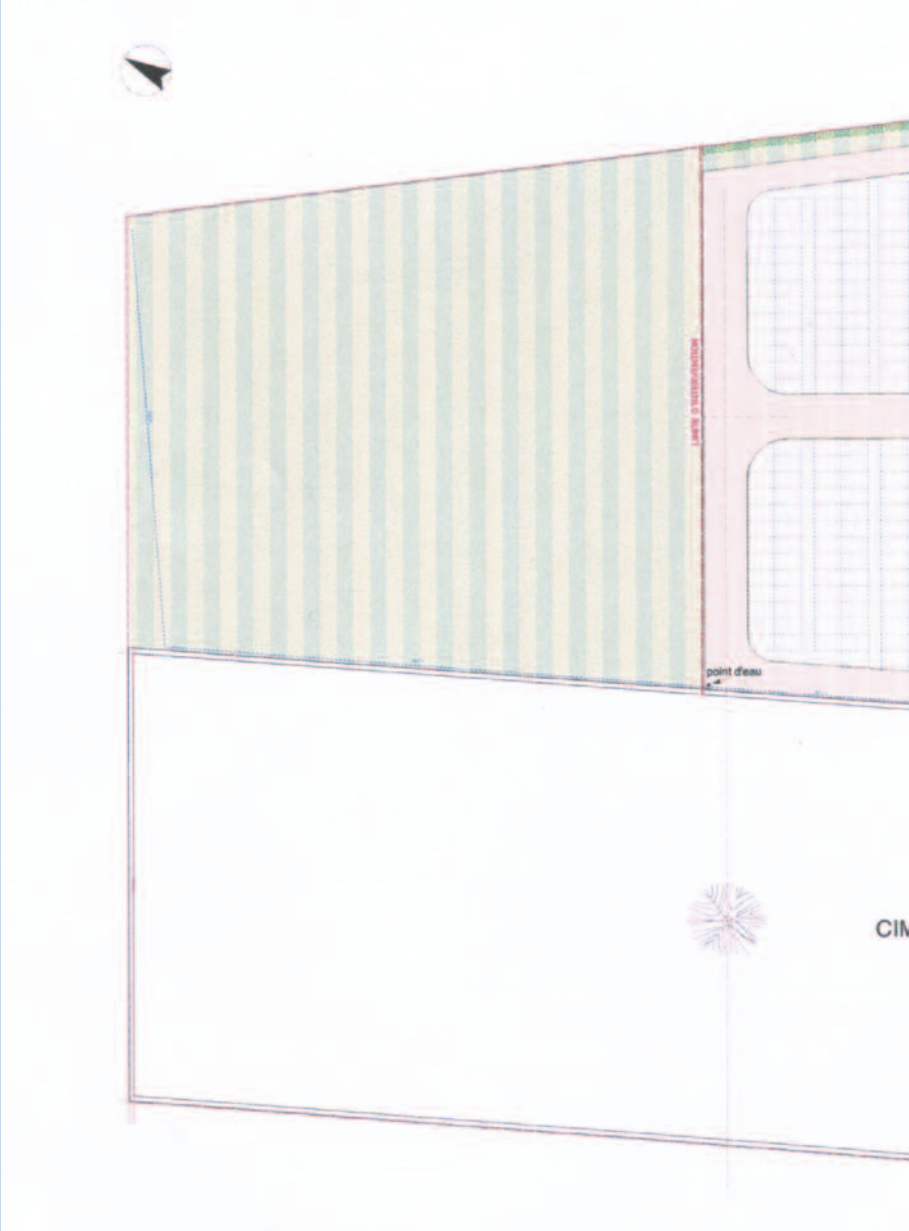

ière

(article L2223-1 du code des collectivités territoriales) modifié par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 art.14). Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps à donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour la dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

- **et création d'un ossuaire.**

Enfin, il convenait de **faciliter l'accès au cimetière** par la réfection de la rue du Chêne François et la création de quelques places de parking.

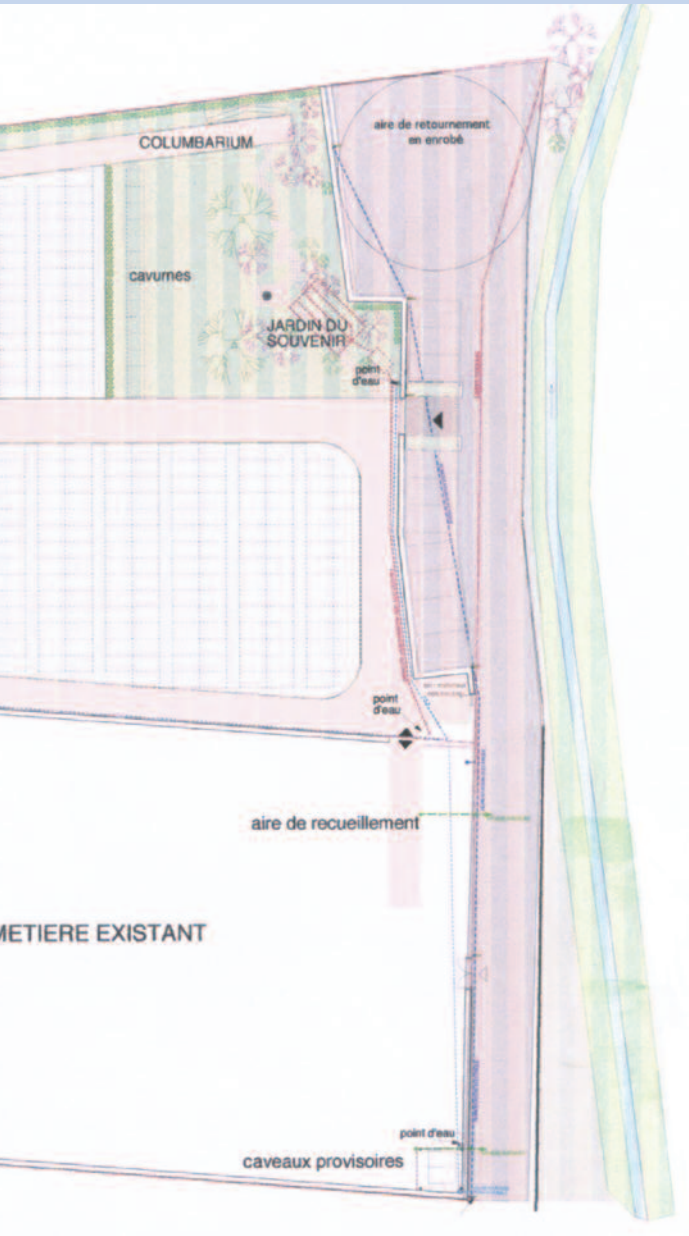

Patrimoine

Une vie de château

Un projet de réhabilitation vise à faire du château de Beynes un **centre d'interprétation du patrimoine médiéval** et à réinsérer l'édifice dans la vie courante des beynois.
Le château construit du XIIe au XVIIe siècle, établi aux marches septentrionales de la seigneurerie de Montfort, aux frontières des royaumes français et anglo-normand, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1959.
Le projet, d'un coût de 2 millions d'euros, est déclaré "éligible" par le Conseil général.

Une campagne de mécénat populaire est lancée par la Fondation du Patrimoine pour déclencher la première phase de restauration. Les donateurs bénéficieront de la possibilité de déduire leur don de leur impôt (à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu pour les particuliers, et de 60% de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises).

www.fondation-patrimoine.com
ou www.beynes.fr

RD 42 : une longue période de travaux pour une révision de fond en comble

La commune va subir prochainement la conjonction de différents travaux sur la voirie départementale qui traverse Garancières, la RD 42.
Il s'agira d'ouvrir la chaussée et les trottoirs successivement pour :

- **la mise aux normes du réseau de gaz**, réalisé par GRDF ;
- **le remplacement de branchements d'eau potable en plomb**, réalisé par la SAUR ;
- **le renforcement de chaussée de la RD 42**, de Garancières à Béhoust, soit du carrefour de la Croix de buis vers l'extérieur de Garancières en direction de Béhoust, réalisé par le Département des Yvelines.

La municipalité, au cours de cette période, veillera à vous informer dans les meilleurs délais et au plus près de vos préoccupations, à la mesure de ce chantier. Elle veillera notamment, avec l'ensemble des moyens à sa disposition, à ce que les concessionnaires et entreprises respectent la mise en œuvre des mesures d'aménagements prévues.

C'est donc une longue période de nuisances qui s'annonce dans les rues directement concernées : **Général Leclerc et Noël Benoist**, mais aussi pour l'ensemble de la commune car c'est l'axe principal de traversée.
La municipalité a participé aux réunions de travail avec les services du Conseil général et les sociétés concernées pour évaluer l'ensemble des contraintes : circulation, transport scolaire, accès, nuisances sonores, etc...
Les services du département se sont engagés, en complément de l'information municipale, à diffuser une information aux riverains au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

A l'heure où nous publions cette information, si les contraintes sont connues, il reste à déterminer le calendrier précis d'exécution des travaux.
D'ores et déjà nous pouvons indiquer les périodes envisagées :

▶ **à compter de fin mai**, pour une durée d'un mois, ouverture d'une tranchée sur l'intégralité de la rue du Général Leclerc (réseau de gaz). Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux.
Dans le même temps les branchements de plomb seront changés, et au plus tard au 1er juillet pour Général Leclerc et Noël Benoist.

Concernant la RD 42 :

▶ **à compter du 15 juin**, les travaux débuteront hors agglomération (route de Béhoust) ;

▶ **puis fin juin,** démarrage des travaux rue Noël Benoist, du carrefour de Flexanville à rue St Pierre, pour environ 3 semaines (déviation jusque fin août, avec déplacement des arrêts de bus sur la rue Montguichet) ;

▶ poursuite des travaux sur cette section et allongement jusqu'au carrefour avec la rue du Général Leclerc, pour 3 à 4 semaines de plus ;

▶ puis la rue Général Leclerc verra une phase préparatoire, en journée, pendant 2 semaines, avec déviation totale du trafic, sauf desserte locale et accès aux commerces ;

▶ la pose du bitume sur Général Leclerc interviendra à raison de 3 nuits (non forcément consécutives) ;

▶ après la remise en place des îlots (environ 1 semaine) les travaux dans ces deux rues devront être achevés au plus tard au 1er septembre.

A compter du 2 septembre, reprise des travaux hors agglomération, pendant environ 1 mois, avec déviation complète du trafic de transit, sauf de 6 h 30 à 9 h 30 pour assurer le transport scolaire.

Le planning plus détaillé de l'avancement des travaux sera communiqué par les services du département en période de préparation du chantier.
C'est donc **fin septembre, début octobre** que s'achèvera cette longue période de nuisances.

Le budget communal

Le budget communal se compose de deux grandes sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Lorsque l'on bâtit le budget primitif, chacune de ces sections doit être équilibrée, en dépenses et en recettes.
Le budget primitif doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 31 mars de l'année.

La section de fonctionnement

Les dépenses :
- entretien des bâtiments, du matériel et des voies et réseaux,
- dépenses d'énergie,
- contrats des prestataires,
- salaires des personnels,
- charges financières, telles que les intérêts des emprunts,
- subventions aux associations et côtisations aux organismes de regroupement intercommunal

Les recettes :
- produit des contributions directes (impôts),
- contributions de l'État, dont la plus importante est la dotation globale de fonctionnement (DGE),
- redevances municipales des services, telles que les services périscolaires (cantine, concessions dans les cimetières) ou redevances d'occupation du domaine public,...

Ce budget a été voté pour l'année 2009, le 24 mars.
Les dépenses peuvent être engagées.

Une bonne gestion doit présenter un excédent de la section de fonctionnement, c'est-à-dire que les recettes doivent être supérieures aux dépenses prévues.
Ainsi, le financement en cours d'année des actions imprévues est possible et éventuellement cet excédent peut être viré en section d'investissement.

La section d'investissement

Les dépenses :
- l'ensemble des sommes destinées à la réalisation des voiries, la construction des bâtiments, l'acquisition de terrains, l'achat de matériel
- le remboursement du capital des emprunts,...

Les recettes :
- la récupération de la TVA,
- les subventions d'investissement allouées par l'État, la Région, le Département ou autres organismes,
- l'excédent de fonctionnement,
- les emprunts,...

Les choix de l'investissement

Un programme d'investissement d'un niveau jamais atteint dans notre commune.

La première année de ce nouveau mandat doit se traduire par un nouvel élan sur le plan de l'investissement.
Le démarrage de nouveaux chantiers se fera en référence aux promesses de notre campagne électorale et en application de celles-ci.

Ce programme d'investissement d'un montant de **2 617 707,75 €** est rendu possible pour trois raisons majeures :

- la prudence des années antérieures,
- l'année 2008, " année électorale ", économiquement assez neutre sur le plan des investissements, qui a permis de dégager un auto-financement assez important,
- le faible endettement de la commune, qui autorise à souscrire des emprunts relativement importants sans pour cela obérer l'avenir.

Il faut savoir que l'autofinancement annuel de la commune se situe dans une fourchette de 200 à 300 000 € (hors subventions).

La volonté a été que tous les secteurs soient concernés par l'investissement afin de manifester l'existence d'une " commune en évolution " qu'il s'agisse :

- de l'application du contrat Région/Département : bibliothèque, cimetière ;
- du secteur de la culture : travaux salle des fêtes, mobilier de la bibliothèque ;
- de la jeunesse : espace jeunes, jeux petite enfance ;
- du sport : vestiaire du stade ;
- de la voirie : rue du Chêne François, cheminement piétons au Breuil ;
- de l'aménagement de la commune : réaménagement de la place de l'église et du jardin du presbytère ;
- de l'urbanisme : élaboration du PLU (cf. page 2);
- du social : aménagement de logements sociaux.

En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à hauteur de 2 617 707,75 €

Section investissement : dépenses

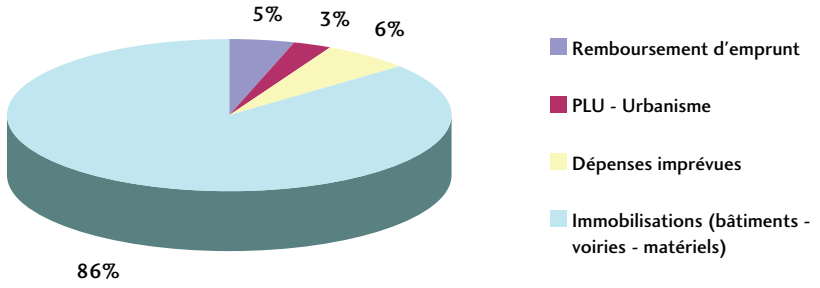

Par ailleurs, même si l'ensemble des projets est engagé dès cette année, les réalisations seront sans doute étalées également sur l'année 2010.

Section investissement : recettes

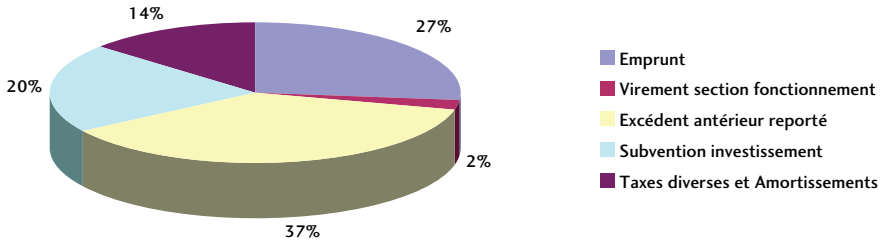

Les outils du financement

Le contexte économique ne joue pas en notre faveur, notamment du fait du désengagement de l'État sur les collectivités.
Ainsi, les contributions de l'Etat baissent : la DGF en 2004 représentait 506 570 €, elle sera cette année prévue à hauteur de 416 000€.
Le financement des projets d'investissement est possible à deux conditions :

- L'augmentation de la pression fiscale : il a été retenu un accroissement modéré de la pression fiscale, à 5,8%.

- Le recours à l'emprunt : il sera contracté sur 20 ans.

Les taxes locales

Elles financent partiellement le budget communal, comme c'est aussi le cas des autres collectivités (Département, Région, syndicats de communes). Elles sont au nombre de quatre :
- **la taxe d'habitation**, payée par l'ensemble des foyers fiscaux,
- **la taxe foncière sur les propriétés bâties**, payée par les foyers propriétaires de leur logement ou de locaux,
- **la taxe foncière sur les propriétés non bâties**, payée par les propriétaires de terrains non bâtis,
- **la taxe professionnelle,** payée par les commerçants, artisans et professions libérales.

Ces deux dernières ont une incidence faible sur la fiscalité locale. Les quatre taxes sont liées, c'est-à-dire que l'une ne peut varier sans faire varier les trois autres.

Pour l'année 2009, les taux ont été votés à hauteur de :
- taxe d'habitation : 9,05% (8,54% en 2008),
- taxe foncière : 12,02% (11,34% en 2008),
- taxe foncière non bâtie : 46,82% (44,17% en 2008),
- taxe professionnelle : 3,30% (3,11% en 2008), une des plus faibles du département.

L'accroissement du produit sera de l'ordre de 45 000 €.

La maîtrise du fonctionnement

Si le budget de fonctionnement montre une certaine augmentation, de l'ordre de 8,77%, une grande part est due à un accroissement mécanique, à la fois résultat du niveau très fort d'investissement programmé sur 2009 (remboursement d'intérêt d'emprunt), et résultat des évolutions mises en place au cours de l'année 2008.
Une part non négligeable de cette augmentation est due à la croissance incompressible de la masse salariale, notamment de la prévision d'emplois nouveaux comme le recrutement d'un temps partiel à la bibliothèque.

En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont équilibrées à hauteur de 1 581 300,00 €

Section fonctionnement : dépenses

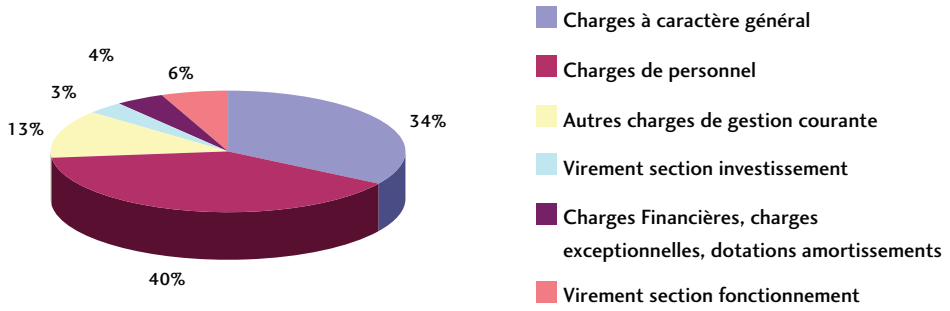

Section fonctionnement : recettes

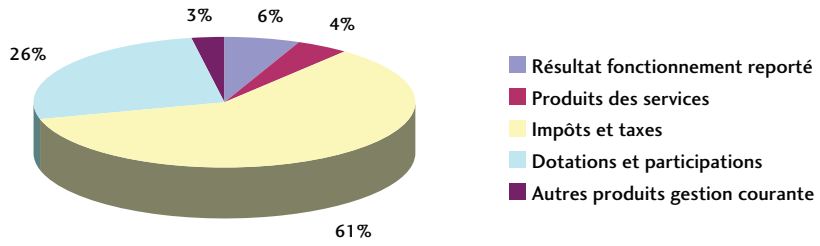

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2008

DÉPARTEMENT : 780 YVELINES
COMMUNE : 265 A GARANCIERES

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2007	11,34 %	2,59 %	%	4,60 %	1,27 %	%	0,196 %	7,57 %

Participation de la commune aux charges intercommunales

Le budget communal participe également aux charges de l'intercommunalité. Certaines de ces charges sont comptabilisées directement dans les dépense de fonctionnement ; c'est le cas de la participation au SITERR et au SMEUA.
D'autres sont fiscalisées, c'est-à-dire qu'elles sont prélevées sur votre feuille d'imposition.
En général, les syndicats intercommunaux calculent la participation de la commune en fonction du nombre d'habitants.

Année 2009	IMPÔTS	COMMUNE
SIAB	16 563,78 €	
SIAMS	28 233,73 €	
SIEED	228 436,00 €	
SITERR		1 142,00 €
SIVOM	59 811,00 €	
SIVU de la crèche	90 000,00 €	
SMEUA		1 098,94 €
Total	**423 044,85 €**	**2 240,85 €**

Subventions aux associations

Le dynamisme de nos associations est reconnu et contribue au bien vivre dans notre commune. La municipalité a choisi de les aider régulièrement dans leur fonctionnement.

Association des prisonniers de guerre	55,00 €
Amicale des anciens combattants	125,00 €
ACREMA	200,00 €
Croix-rouge Française	150,00 €
Prévention routière	150,00 €
Amis de la bibliothèque	1 550,00 €
Association ECHANGES	1550,00 €
Association paroissiale	780,00 €
CHORE'ART (danse)	600,00 €
Comité des fêtes	1 550,00 €
GALA	2 400,00 €
Société musicale (Harmonie)	1 550,00 €
USY (sports)	4 200,00 €
Jumelage	2 389,00 €
ADMR	2 500,00 €
ARGOS	780,00 €
CCAS	11 500,00 €
Coopérative scolaire et classe verte	5 850,00 €
Coopérative scolaire maternelle	1 188,00 €
Caisse des écoles	12 150,00 €

Un budget qui prend date pour l'avenir

Le budget pour 2009 est construit sur un principe fort : maximiser les dépenses (c'est le cas notamment des dépenses de personnel) et minorer les recettes (ne faire apparaître que les subventions assurées), afin d'éviter toute surprise.
Le programme d'investissement est important, mais tout à fait adapté à nos possibilités. Nous voulions en ce début de mandat " marquer le coût " et prendre ainsi date pour l'avenir de notre commune.

Cadences conviviales !

Association des usagers de la ligne SNCF Paris-Dreux

Depuis le 14 décembre 2008, la SNCF a mis en place le "cadencement ". Il s'agit d'un cahier des charges devant répondre à : davantage de lisibilité, davantage de régularité, une meilleure adaptation aux nouveaux besoins par l'allongement des horaires de pointe et par une desserte en journée, soirée et week-end.
Ainsi la fréquence des trains en gare de Garancières est de : + 25 % en semaine ; + 103 % le samedi et + 79 % le dimanche. Un train toutes les 30 minutes aux heures de pointe et un train par heure en journée et le week-end.
Ce sont le Conseil régional Centre-Basse Normandie, le Conseil régional Ile-de-France et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) qui sont les décideurs.
L'association AUPADRE (usagers de la ligne) a suivi l'ensemble du processus de mise en place et a cherché à améliorer les propositions des décideurs.

AGISSEZ ENSEMBLE
L'Association AUPADRE
Mairie de Septeuil - 78790
Cotisation annuelle de 5 €
(3 € pour les étudiants)
à l'ordre de AUPADRE
Web : aupadre.free.fr

Ce que les usagers gagnent :
- plus d'arrêts dans certaines gares de la ligne (Orgerus, Tacoignières, Marchezais-Broué).
- une augmentation de la fréquence en journée, ainsi que les soirées et week-end.

Ce que l'association regrette :
- une diminution du nombre de trains aux heures de pointe, ce qui entraîne une surcharge des wagons et des problèmes de réorganisation du temps pour les usagers (garde d'enfant, vie professionnelle).

Ainsi, AUPADRE a demandé qu'une enquête soit faite avant l'adoption définitive du cadencement. Un comptage sera opéré en mars 2009.
Enfin, l'association reste vigilante sur la régularité de la ligne qui laisse à désirer. La saison d'automne a été particulièrement mal vécue par les voyageurs.

Ecole des sports de l'USY

Un centre aéré, à l'initiative de l'Ecole des sports de l'USY, va voir le jour en juillet à la Queue-lez-Yvelines.
Les enfants de 6 à 14 ans seront accueillis de 8 h 45 à 16 h 30, au gymnase de la Queue-lez-Yvelines, du vendredi 3 juillet au vendredi 17 juillet inclus.
Au programme : 8 h 45 Accueil - 9 h grand jeu - 10 h activités sportives ou manuelles, 11 h temps libre - 11 h 30 activités sportives ou manuelles, 12 h 30 repas (pique-nique à apporter) 13 h 30 grand jeu - 14 h 15 activités sportives ou manuelles - 15 h 15 temps libre et goûter - 15 h 45 à 16 h 30 activités sportives ou manuelles.
Les activités sportives peuvent être les sports de balle, les sports de raquettes ou engins, en passant par l'activité cirque, etc.

Tarifs :
Adhérent à l'USY et habitant une commune de l'USY (Boissy sansAvoir, Galluis, Garancières, Grosrouvre, La Queue-lez-Yvelines, Millemont) : > **15 € par jour**.
Non Adhérent à l'USY (et n'habitant pas une commune de l'USY) : **> 18 € par jour**

Inscription avant le 1er mai 2009, pour le bon déroulement du centre (nous devons connaître le nombre d'enfants afin de déterminer le nombre d'animateurs - 1 animateur pour 10 enfants).

Renseignement auprès de :
Isabelle POITOU, 3 ruelle du Parc - 78490 Boissy-sans-Avoir
01 34 86 79 49 ou 06 03 58 81 67 - poitoujid@free.fr

Famille plus

Association familiale du Canton de Montfort l'Amaury et environs

Notre association, membre de l'UDAF, propose des activités au fil des mois. Voici quelques sujets et dates à retenir pour les mois à venir.

1 - Ateliers
Club du Livre : un jeudi par mois à la médiathèque de Mèrè.

Groupe de réflexion autour de l'enfant, animé par Madame Anne ARTHUS-BERTRAND

Hatha-yoga : le mardi matin à 9 h 15 et à 10 h 40 pour les débutants.

2 - Culture et loisirs
Sorties culturelles organisées
> Le lundi 11 Mai 2009 :
Musée de l'Ile-de-France à Sceaux.
> Le mardi 16 Juin 2009 :
Château d'Auvers-sur-Oise et Abbaye de Royaumont.

3 - Conférence sur l'histoire de l'art

D'autres activités vous sont proposées tout au long de l'année.

Pour tous renseignements contacter Mme Colette BOUET Tél 01 34 86 44 00 et consulter le site internet : www.familleplus.org

Chroniques de saison

L'hiver a été long, mais Garancières n'était pas tout à fait endormi. Voici quelques images en souvenir de la saison passée...

Repas des anciens, le 30 novembre 2008

Le Père Noël de l'Harmonie, le 13 décembre

Concert de Noël, offert par l'École de musique, le 18 décembre

Garancières sous la neige, janvier 2009

Vos envies de sorties

sauf indication contraire, les événements de déroulent à la salle des fêtes de Garancières

Vendredi 15 mai de 19 h à 20 h
Audition publique d'élèves
de l'**Ecole de musique de GALA**

Samedi 16 mai à 20 h 30
A l'occasion des **20 ans de GALA**,
Concert "Autour du Jazz "
Tarif : 8 € - scolaire 5 €

Samedi 6 juin dès 14 h
Jardins en musique
GALA fête ses 20 ans et vous propose **un parcours dans le centre de Garancières : 5 lieux** pour apprécier le travail des élèves de l'Ecole de musique, des ateliers Théâtre et de l'atelier d'Arts plastiques.
Vers 19 h, final en musique à la salle des fêtes autour d'un apéritif convivial.

Dimanche 7 juin à 16 h
Représentation de l'atelier **Théâtre jeunes de GALA** :
"A trois, on saute"

Les Balladins d'Amaury,
ensemble choral accompagné au piano, donnent **3 concerts : oeuvres de Brahms, Fauré, Rossini et Mozart**
Samedi 6 juin, 20 h 30 à l'Eglise d'Orgerus
Dimanche 7 juin, 18 h 30 à l'église de Méré
Samedi 13 juin, 20 h 30 à l'église des Mesnuls
Tarifs : 10 € - 5 € jeunes de 12 à 18 ans

Samedi 13 et Dimanche 14 juin
Spectacle de danse de l'**association Choré-Art**

Samedi 20 juin Fête des écoles

Dimanche 21 juin à 17 h
CONCERT Fête de la Musique avec les associations RITMY, GALA et Bisconcella à ORGERUS, salle du Pré romain : **le JAZZ à la fête**
avec le duo Philippe CARMENT, piano et Cécile N'DEBI, chant,
et le duo P. CARMENT et Philippe FOSSET, guitare,
suivi d'un pique-nique musical. **Entrée gratuite**

Du Vendredi 26 au Dimanche 28 juin
la Fête de la St Pierre organisée par le **Comité des fêtes**:
la retraite aux flambeaux, la fête foraine, la traditionnelle soirée moules-frites, le feu d'artifice suivi d'une soirée dansante, la foire aux greniers du dimanche,...
le tout se déroule à nouveau dans le centre du village.

Samedi 5 septembre
Journée d'inscription à l'association **GALA**
et à **Choré-art**

Fête de l'**Association paroissiale Boissy-Garancières**
sur le thème "Hissez les voiles"
Samedi 5 : Récital de piano - église St Pierre (entrée gratuite)
Dimanche 6 : Messe à 10 h 30, suivie d'un apéritif musical offert au bar "Les copains d'abord", brocante, concours de tir animations et jeux , salon de thé musical, contes et légendes du grand large...

TamTam...
"l'écho de nos campagnes"
Manifestations & animations près de chez vous

Vous l'avez sans doute déjà eu entre les mains et vous avez certainement hésité devant tant de propositions de sorties.
Il s'agit de **TamTam**.
C'est en mars 2005 qu'est né cet "Yveline'scope" de l'ouest de notre département.
Devant le foisonnement d'initiatives de nos associations et lieux de vie culturelle de la région, qui semblaient méconnues du public, **Christelle Bourgoin** imagine alors un petit journal qu'elle conçoit de manière artisanale, de sa commune de Béhoust :
"Je voulais saluer l'action des associations, si proches, et montrer qu'il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver des sorties de qualité. Je suis une proxivore."
Entre les deux cantons de Houdan et Montfort, elle récolte donc les informations culturelles de cette proximité (concerts, théâtre, stages, animations, fêtes,...) classées par thèmes et chronologie.
La diffusion est alors de 5 000 exemplaires à partir des mairies, des commerçants et des points de vie des communes de ces cantons.
En ce début de 5ème année, la diffusion est de 8 000 exemplaires, avec un nombre de lecteurs bien supérieur.
C'est donc à une initiative entièrement privée que nous devons cette belle entreprise qui a d'ailleurs permis l'embauche d'une personne à mi-temps.
Pour l'avenir de TamTam, Carole Bourgoin nous répond :
"J'envisage bien sûr un site internet, tout en conservant la version papier pour un accès de tous à l'information. Mais le temps me manque (à moins de trouver la personne indispensable !). On pourrait aussi imaginer une édition à Versailles ou encore à Rambouillet."
Prochaine édition près de chez vous, le n°18 : 1er mai 2009.

tamtam édition

Classe de mer

C'est sous un ciel clément que nous avons passé une semaine enrichissante à Cancale.
Les élèves de 3 classes primaires ont séjourné au château de l'École Régionale Hériot à Port-Mer.
Ils ont pu goûter aux joies de la navigation et de la pêche aux casiers. À marée basse, ils ont pu découvrir le littoral et sa faune. Ils ont observé les oiseaux marins qui nichent sur des îles protégées (réserves ornithologiques).
Les enfants ont également passé une journée dans la ville corsaire de Saint-Malo : les pirates et les corsaires n'ont plus de secret pour eux ! Ils ont visité le musée, marché sur les remparts et écouté les histoires de cette ville.
La journée s'est achevée à l'Aquarium de St Malo où ils ont pu observer les requins, la faune des eaux chaudes et froides du monde entier et caresser les tortues de Floride.
Tous garderont de bons souvenirs de cette semaine bretonne.
Les enseignantes remercient la municipalité de sa participation à la réussite de ce projet.

Accueil de loisirs

Juillet 2009

Vive les vacances avec mes copains !

L'ADL (Accueil de loisirs) de Garancières ouvre ses portes du vendredi 3 juillet au vendredi 31 juillet 2009.
Public : enfants de 3 à 12 ans
Horaires d'ouverture : 8 h à 19 h (sous réserve pour une ouverture dès 7 h 30)
Inscription pour des journées complètes uniquement.
Les enfants sont accueillis au centre de loisirs, 9 rue St Maurice.

Des activités sont proposées tout au long de la journée et plusieurs sorties sont organisées tout le mois de juillet.
Thème du mois : commun avec les structures IFAC d'Orgerus, Septeuil, Longnes, Houdan, Galluis, Montfort.
Les fiches d'inscription seront disponibles sur place ou à la mairie fin avril.
Renseignements :
ADL de Garancières " Les Lutins ",
9 rue St Maurice - 78890 Garancières
Tél : 01 34 86 58 43
ifac78-garancieres@orange.fr

IFAC 78, 4 avenue des trois peuples
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 64 67 30 -
ifac78@ifac.asso.fr

Le CCAS : missions et bilan 2008

Le **Centre Communal d'Action Sociale** est composé d'un Conseil d'administration de **14 membres** :

7 conseillers municipaux :
Mmes Le Tirant, Laudrin, Boone, Guillaume,
Mrs Rossi, Riguidel, Lefebvre ;
4 représentants d'associations
(UDAF - CODERPA - ADEP - ARGOS) :
Mmes Bouet, Hamet, Rossi, Fauché ;
3 membres supplémentaires :
Mme Boulate, Mrs Kramer, Le Poullen

Son fonctionnement

il agit à la demande de personnes en difficulté, ou d'assistantes sociales, ou de tiers divers, ou pour répondre à des nécessités administratives.
Le CCAS est le lien entre la personne et l'Espace territorial, où travaillent les services sociaux du Département.
En cas de besoin, il faut prendre rendez-vous en mairie au 01 34 86 41 33 qui transmet au responsable du CCAS ; celui-ci vous rappellera.
Mais surtout n'attendez jamais la détérioration de votre situation pour nous solliciter.
Coordonnées de l'Espace territorial : 10 rue de la Synagogue à Garancières 01 34 86 40 22. Les horaires d'ouvertures sont de 9h à 12h, le 2ème et 4ème mardi de chaque mois, sur rendez-vous de préférence.

Les actions administratives et de terrain

Permanence pratiquement tous les samedis matins en Mairie
+ 2 Interventions de terrain par semaine en moyenne tout au long de l'année.

Le CCAS est l'interlocuteur auprès de :
- la MDPH (Maison des Personnes Handicapées)
- la commission d'attribution de logements sociaux d'ARGOS
- l'Espace Territorial (Assistantes sociales ou entités liées à ces fonctions)
- le CLIC de Montfort l'Amaury
- le centre anti-alcoologie et le centre anti-drogue
- les nombreuses entités sociales diverses : Resto du cœur - Emmaüs - Foyers - Associations - EDFGDF - Eau - Impôts - ANPE - etc.

Il travaille avec le Secours Catholique qui est un lien social important.

Un acteur essentiel de la vie locale au service du mieux-être des personnes fragilisées

Il permet de rencontrer une personne en particulier pour aider dans une situation délicate ou sensible et sur rendez-vous autant que possible.
Il est le lien avec la mission locale, l'écoute et la gestion de conflits, le montage des dossiers de télé-alarme et l'installation et le suivi des personnes, la constitution des divers dossiers sociaux et administratifs, etc.

Les projets du CCAS

Le CCAS souhaite faire participer les personnes handicapées au même titre que les personnes valides dans des manifestations en les incitant à se rapprocher des clubs ou associations existantes. Nous sommes ouverts à leurs suggestions.

Le CCAS gère un **budget**, voté par le Conseil municipal, et abondé de divers dons.
En 2008, le budget primitif était de : 18 307,23 €.
Le montant des dépenses s'est élevé à : 14 867,37 €, réparties de la manière suivante :

- Les secours : il a été attribué 21 secours pour la somme de : 3 272 €

- L'allocation énergie : 3 292,80 €
Elle a été attribuée à 24 personnes pour un montant individuel de 137,20 €
Allouée aux personnes d'au moins 65 ans non imposables - Aux personnes retraitées entre 60 et 65 ans n'ayant plus d'activité rémunérée - Aux grands infirmes titulaires de la carte d'invalidité - Aux familles nombreuses de 3 enfants et plus (enfants à charge apparaissant sur l'avis de non imposition ou nés postérieurement à la déclaration fiscale.)

- Le colis de Noël des Anciens : il a été distribué 55 colis "hommes", 67 colis "femmes" et 6 colis "hôpitaux", soit 128 colis pour un budget de 4 948 €
Ce colis est attribué à partir de 75 ans ; le CCAS est chargé des devis, des courriers et de la distribution.

- Le repas des Anciens : sont invitées les personnes à partir de 70 ans (il a réuni 78 anciens en novembre dernier).
Le repas est financé par la commune, le CCAS se chargeant de l'organisation, des devis et de la préparation de la manifestation. Il prend à sa charge des frais de cérémonie.

- Les cotisations, dons et subventions aux associations représentent un montant de 2 642,80 €, plus la mission locale pour un montant de 0,80 € par habitant.

ADEP (Association d'Entraide des Polios et Handicapés) : 80 €
UDAF (Association Familiale du Canton) : 80 €
Bouée d'Espoir (Association à but humanitaire pour besoins financiers) : 450 €
CODERPA (Comité Départemental Retraités Personnes Agées Yvelines) : 80 €
Hôtel Saint Yves (Hébergement d'urgence - surtout aux femmes) : 80 €
Mission Locale (Insertion des jeunes de 18 à 25 ans) : 1 872,88 €

Protection de l'enfant

119 - Allo Enfance en danger

Le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED) a été créé par la loi du 10 juillet 1989 pour recueillir et transmettre aux services compétents les signalements de mineurs en danger. Il a été transformé en 2004 en un GIP (Groupement d'Intérêt Public) réunissant l'Etat, les départements et plusieurs associations de protection de l'enfance.

Le **119** concerne l'ensemble des dangers ou des risques de dangers auxquels un mineur peut être confronté (violences physiques, psychologiques, sexuelles, négligences lourdes, conditions d'éducation défaillantes sans maltraitance évidente, mise en danger résultant du comportement de l'enfant lui-même...).
Ce service est accessible à tout moment et gratuitement de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer ; l'appel n'apparaît pas sur la facturation détaillée de téléphone et la confidentialité des appels est garantie.

Les missions du 119 - Allo Enfance en danger sont :

- accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger,

- transmettre les informations concernant ces enfants aux services du Conseil général compétents en la matière, aux fins d'évaluation de la situation de l'enfant et de détermination de l'aide appropriée le cas échéant,

- agir au titre de la prévention des situations d'enfants en danger.

Tout organisateur d'activités pour les mineurs, et particulièrement les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, ont l'obligation d'afficher dans un lieu accessible au public le visuel du **119**.

Coup de pouce aux apprentis conducteurs

Bourse du Conseil général pour le permis de conduire

Le Conseil général a institué une bourse d'aide au financement du permis de conduire automobile. Le montant forfaitaire de cette bourse est de 500 € ;

Conditions de l'aide :

- habiter les Yvelines ; avoir entre 18 et 26 ans ; ne pas avoir encore débuté l'apprentissage anticipé de la conduite ; avoir un revenu fiscal inférieur au seuil d'imposition ; réussir le code de conduite.
- en contrepartie de l'aide départementale, effectuer un service civique de 20 à 40h, selon la pénibilité des tâches (maison de retraite, maison d'enfants, associations caritatives, Yvelines Campus, services sociaux, associations subventionnées par le Conseil général).

Votre demande est instruite dans le délai d'un mois et l'aide forfaitaire est versée à l'issue de la contribution citoyenne et de l'obtention du code de conduite.

Comment faire ?
Il faut retirer un dossier de candidature soit au Conseil général, à Yvelines Info Jeunesse ou à l'accueil du Territoire ou télécharger sur www.yvelines.fr

Documents à joindre au dossier :
Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, téléphone, loyer) ; l'avis d'imposition du bénéficiaire et des parents ; les 3 derniers justificatifs de ressources (salaires, indemnités) ; justificatif d'une couverture responsabilité civile ; photocopie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité ; copie du contrat de travail ou d'apprentissage, copie de la carte d'identité et relevé d'identité bancaire.

Vous pouvez déposer votre dossier à l'accueil du Territoire : 17 place Robert Brault Montfort l'Amaury.

Une délégation de Scheden en visite à Garancières

Départ de la randonnée en forêt de Rambouillet

Le Comité de Jumelage a accueilli une délégation de Scheden du jeudi 2 au dimanche 5 avril.

Un groupe de 19 personnes, emmené par Madame Rüngeling, burgmeisterin de Scheden et la présidente du Comité de jumelage, Isa Klemd, est arrivé en fin de journée le jeudi, après une longue route de près de 800 kilomètres.

Un week-end chargé débutait ponctué de visites et de rencontres diverses : randonnée en forêt de Rambouillet, visite du Musée d'Art naïf à Vicq, repas, visite du Château de Versailles ou ballade dans Paris, soirée concert, dîner officiel, ... De riches échanges, des éclats de rire et des projets pour l'avenir : un bilan très positif et prometteur pour notre jumelage.

Un grand bravo pour la mobilisation de nos associations : Echanges, Comité des fêtes et GALA qui, autour du Comité de Jumelage, ont assuré une organisation sans faille de ce très long week-end, et **un grand merci aux familles de Garancières** qui ont hébergé nos visiteurs avec attention.

Visite du Musée d'Art naïf à Vicq

Les discours officiels

Repas avec les familles d'accueil et le Comité de jumelage

La délégation de Scheden et les familles d'accueil, le matin du départ

Concert "Spécial Cuivres", avec l'ensemble ETERNA et le Miraphone Tuba Quartet

Notre grand centenaire

Le 7 Février 1907 naissait Monsieur Alexandre SADDO et le 7 Février 2009 il fêtait son 102ème anniversaire chez lui.
A l'initiative du CCAS, notre boulanger-pâtissier lui a réalisé un excellent gâteau d'anniversaire qu'il a beaucoup apprécié.
Pour ses 100 ans nous avions écrit que M. SADDO aurait encore bien des gâteaux... alors à l'année prochaine Alexandre, avec nos vœux les plus chers !!!

Merci en particulier au personnel de l'ADMR qui permet aux personnes de rester le plus longtemps possible chez soi et dont en voici un bel exemple.

Décès

Andrée GILMER, veuve HANDAUSCH
le 30 novembre 2008 (87 ans)

Claude CHARPIOT
Le 10 décembre 2008 (83 ans)

Romain COUTADEUR
le 14 décembre 2008 (nouveau né)

Georgette HERROUX, veuve de Michel CULLIN
le 5 janvier 2009 (87 ans)

Henri BOUCHEKARA
le 20 janvier 2009 (78 ans)

David GOUIN
le 1er février 2009 (40 ans)

Véronique GUERIN, née OCHIN
le 11 février 2009 (44 ans)

Martine LAMY, née ALEXANDRE
le 23 mars 2009 (60 ans)

Henri BRENET
le 8 avril 2009 (94 ans)

Naissances

- Jérémy Eric LE LANN
  le 2 novembre
- Elodie Marie Sandrine ROLLET
  le 8 novembre
- Maélie Clémentine GEORGES
  le 20 novembre
- Charles Jean Alain BRANCO
  le 23 novembre
- Clara CHAMPFORT
  le 5 décembre
- Juliette Nicole Danielle VOISOT
  le 7 décembre
- Romain Paul Jacques COUTADEUR
  le 8 décembre
- Lili-Rose Lucie Jeanne Sylviane ASTRUC
  le 10 décembre
- Manon Clémence MESCOLA
  le 12 décembre
- Yanis Frédéric Siven LEFRANÇOIS
  le 22 décembre
- Sarah PITOIS
  le 17 janvier 2009
- Lucie DOS SANTOS
  le 23 janvier
- Lina COLLOBERT
  le 29 janvier
- Swann Nicolas LECLERC
  le 6 février
- Mathys Patrick Guy OBLET
  le 14 février
- Maxence FERRET - - EMARRE
  le 2 mars

Attention cambriolages

Vols, cambriolages, démarchages... soyez très vigilants !!!

Une recrudescence de vols dans les habitations est à déplorer.

Quelques conseils :

> Ne donnez pas par téléphone d'informations concernant votre habitation (existence d'alarme, jours d'absence,...)

> De bonnes relations de voisinage peuvent permettre la réaction des voisins et l'alerte de la gendarmerie en cas de doute.

> Concernant les enquêtes à domicile, la mairie peut vous indiquer par téléphone si une enquête est en cours, car elles sont toujours annoncées à l'avance.

Passeport biométrique

Le basculement du passeport dans le système biométrique est intervenu le 27 avril.

Désormais, seules 33 communes du département des Yvelines sont habilitées à enregistrer les demandes de passeports ; pour notre canton :

Montfort l'Amaury et **Beynes.**

C'est donc dans ces mairies que vous devrez faire votre demande en étant présent vous-même.

Pour plus de précisions sur ce nouveau dispositif :

www.yvelines.pref.gouv.fr

rubrique

"vos démarches/passeport"

ou au guichet de la mairie.

Le passeport biométrique est valable 10 ans pour un majeur et 5 ans pour un mineur.

Il coûte : 89 €.

Pour les mineurs de 15 ans et plus : 45 € et 20 € pour les moins de 15 ans.

Inscriptions école maternelle

Rentrée 2009/2010 : les inscriptions se feront les

Lundi 4 mai de 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi 7 mai de 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi 15 mai de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 15 h
Vendredi 22 mai de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 15 h
Vendredi 5 juin de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 15 h
Vendredi 12 juin de 9 h à 11 h et de 13 h 30 à 15 h
Lundi 22 juin de 13 h 30 à 15 h 30

Documents nécessaires :
Formulaire d'inscription de la mairie (pour les enfants de Boissy et Béhoust, formulaire de leur mairie et inscription de la mairie de Garancières)
Livret de famille, carnet de santé, et certificat médical attestant que l'enfant est apte à la vie en collectivité.

Prendre rendez-vous avec Mme REDON au : 01 34 86 43 86

Départ en retraite

Madame REDON, convie les enfants qui ont été scolarisés à l'école maternelle, ainsi que leurs parents, le Vendredi 19 Juin, à partir de 18 h, à la salle des fêtes, pour fêter son départ en retraite.

A bientôt
J. Redon

Cérémonie du 8 mai

Pour célébrer l'anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, Monsieur le maire vous convie à la cérémonie du souvenir :

- **rassemblement place de la mairie à 11 h ;**
- **marche vers le monument aux morts ;**
- **discours et hommage.**

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municiplaité, à la salle des fêtes.

Prochain numéro de la Gazette de Garancières : Rentrée 2009

Ce journal est le vôtre, vous pouvez y contribuer
courriel : comm.garancieres@orange.fr